



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 4 novembre 2024

Service social en faveur des élèves

Affaire suivie par :

Laure Boretti

Tél : 04 91 99 67 27

Mél : ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

28-34 Bd Charles Nedelec

13231 Marseille Cedex 01

Le directeur académique  
des services de l'Éducation Nationale  
des Bouches du Rhône  
À Mesdames et Messieurs les chefs des  
établissements du second degré publics et privés sous  
contrat  
Monsieur le Directeur de l'E.R.E.A.  
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs  
des écoles primaires publiques et privées sous  
contrat S/c de Mesdames et Messieurs les  
Inspectrices et  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Bulletin départemental relatif à la protection de  
l'enfance

La protection des mineurs constitue un enjeu social essentiel et, en ce domaine, l'Éducation Nationale est souvent en première ligne dans le repérage de situations d'enfant en danger ou en risque de l'être.

En contact régulier et direct avec les enfants, le personnel de votre établissement est amené à constater les problématiques et à recueillir la parole des mineurs. Soumis à une obligation de vigilance, il se doit comme tout citoyen, de communiquer les cas de mauvais traitements ou de situations d'élèves en danger aux autorités administratives (cellule de recueil des informations préoccupantes CRIP) ou judiciaires (Parquet compétent).

Les lois du 05 mars 2007, et du 14 mars 2016 définissent les dispositifs et procédures afin de « garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits ».

Vous trouverez ci-joint la procédure départementale, élaborée par mes services, qui organise les modalités d'application de cette loi, pour la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône. Je vous remercie de la transmettre à vos personnels et de veiller à sa bonne application.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration

**Le directeur académique**

**Jean Yves BESSOL**